

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 juin 2023

Absents et excusés : Colette BOCAGE et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur CHEVALIER est absent en début de séance.

1. Informations

Néant

2. CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2023 – présentation en séance.

Monsieur BILLOUEZ précise que cette première modification budgétaire permet principalement l'injection du compte 2022 et l'ajustement de toute une série d'articles budgétaires. A l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre à 7.528.481,41 €.

En matière de dépenses, on relèvera, les charges financières liées à :

- la régularisation de la cotisation de responsabilisation de 2022 et 2023 ;
- au second pilier de pension pour le personnel contractuel ;
- aux dépenses relatives à l'octroi des chèques repas.

On retrouve également la régularisation et les ajustements de crédit concernant le Receveur régional et les crédits liés à l'engagement d'un Directeur Financier local. Enfin, on constate un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire d'un montant de 129.150,69 € permettant d'équilibrer cette MB.

En matière de recettes, on retrouve l'injection du compte 2022 pour un montant de 171.461,71 €, l'indexation des subsides APE et le subside de l'accord non marchand pour l'engagement de personnel supplémentaire à la Maison de Repos. Il s'agit de deux mi-temps aide-soignante et de jobistes étudiants tout au long de l'année.

A l'extraordinaire, les prévisions dépenses/recettes s'élèvent à 422.456,38 €. On retrouve les recettes relatives à l'ancien véhicule du taxi social et une somme supplémentaire dans le cadre d'une donation de Madame ORLY.

Après modification budgétaire, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 260.203,55 € et 30.305,43 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification budgétaire tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Règlement communal

Règlement communal relatif aux primes de naissance - modifications

Madame DELEPINE précise que, compte tenu du changement sociétal des modèles parentaux, une évolution du règlement datant du 22 septembre 2005 est souhaitée.

Ledit règlement octroie pour le moment les « primes de naissance » uniquement à « la mère du nouveau-né ». Il va de soi que le terme « prime de naissance » est de ce fait désuet, et doit également être modifié en « chèques familles ».

Le montant de ces « chèques famille » est de 100 euros fractionné en 4 chèques de 25 euros à valoir chez les commerçants de l'entité.

Monsieur CHEVALIER entre en séance.

Monsieur VINCENT précis qu'il avait voté contre ce règlement car il n'y a plus aujourd'hui d'intérêt démographique à avoir des enfants.

Par 16 voix pour et 1 contre (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Alice BLOCQUEAU

Politique responsable : Viviane DELEPINE

4. Marchés publics

- a) Marché de travaux – aménagement de l'ancienne gendarmerie d'Antoing en vue d'y accueillir une maison de jeunes, rue de Crèveœur à Antoing – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) et des conditions de marché

Madame Mélanie MORY précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie en vue d'y accueillir une maison de jeunes, rue de Crèveœur à Antoing.

Ces travaux comprennent notamment la démolition de cloisons intérieures, la démolition de cheminées, la démolition de menuiseries intérieures et de parachèvements, la modification de baies existantes, la réalisation de travaux d'égouttage, le renforcement de structures portantes, l'installation d'un élévateur PMR permettant l'accès au rez-de-chaussée, l'isolation des murs extérieurs, l'isolation de la toiture, la mise en œuvre d'enduits et de cloisons de doublage, la mise en œuvre de faux-plafonds, les travaux de peinture, l'installation sanitaires, l'installation électrique, et l'installation du système de chauffage.

Ces travaux seront financés sur fonds propres, et via l'appel à projets UREBA Exceptionnel 2021. Ils font suite aux travaux de réfection de toiture et de remplacement des menuiseries extérieures exécutés en 2020/2021 dans le cadre de l'appel à projets ECOBÂTIS 2018.

L'estimation du marché de travaux est de 467.186,69 € hors TVA ou 565.295,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 130 jours ouvrables
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 3.

Monsieur VINCENT signale que le Collège a été hyper performant dans toute une série de projets et le centre administratif en est probablement un des meilleurs exemples à l'instar du BMX ou encore de la Marina. Ici, c'est tout le contraire. Cela fait au moins 10 ans que la Commune doit louer un bâtiment pour près de 22.000 € par an pour accueillir la maison de jeunes. La rénovation de ce bâtiment va coûter cher et, à la demande de Monsieur VINCENT, le récapitulatif des travaux déjà réalisés ainsi que leurs montants lui seront fournis. Par ailleurs, Monsieur VINCENT espère que le projet de skatepark dans l'ancien hall voirie ne sera pas impacté par ces retards même si ce site ne sera pas uniquement à destination de la maison de jeunes.

Le Président précise que le projet de skatepark sera certainement terminé avant l'ancienne gendarmerie et signale que deux dossiers ont été transmis aux patrons carriers en vue d'obtenir un financement de leur part pour deux modules. Pour le reste, le coût des travaux est d'ores et déjà inscrit au budget communal.

Monsieur VIVIER abonde dans le même sens que Monsieur VINCENT et ne comprend pas pourquoi avoir attendu si longtemps avant de débloquer les fonds pour cette rénovation. Ce dossier a été géré de manière catastrophique.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Marché de service – désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction de l'exécution des travaux visant la transformation d'un bâtiment existant en Maison de Village à Péronnes – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché

Madame Mélanie MORY précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant la mission d'auteur de projet dans le cadre des travaux d'aménagement d'une Maison de Village dans un ancien bâtiment de l'école de Péronnes.

Le projet fait l'objet d'une fiche-projet PCDR.

L'estimation du marché de services est de 57.000,00 € hors TVA ou 68.970,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution :

1. Parti pris architectural et inscription dans le contexte environnant au regard des besoins en matière d'aménagement (pondération : 30 points) ;
 2. Pourcentage d'honoraires (pondération : 20 points) ;
 3. Faisabilité et respect du budget d'investissement (pondération : 20 points) ;
- Lot unique ;
 - Délai de validité de l'offre : 150 jours de calendrier ;
 - Délai d'exécution :
 - Esquisse : 40 jours ouvrables ;
 - Avant-projet : 30 jours ouvrables ;
 - Demande de permis : 20 jours ouvrables ;
 - Projet définitif : 40 jours ouvrables ;
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires + 5 jours ouvrables pour analyse des documents
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 10 jours ouvrables ;
 - Décompte : 10 jours ouvrables à partir de la réception des documents de l'entreprise ;
 - Cautionnement : 5% du marché ;
 - La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
 - Les variantes ne sont pas autorisées ;
 - Les options libres ne sont pas autorisées.
 - La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre.

Monsieur VIVIER souhaite que ce bâtiment soit bien alloué à la création d'une maison de village à destination des citoyens.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- c) Marché de service – désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction de l'exécution des travaux de réaménagement de la rue de la Station et de parties de rues adjacentes à Antoing – approbation du CSCS, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché

Madame Mélanie MORY signale qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges visant la désignation d'un auteur de projet dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Station et de parties de rues adjacentes à Antoing.



Les travaux sont inscrits dans le Plan d'Investissement Communal 2022-2024 et au Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité via les volets « Vélo » et « Intermodalité ».

L'estimation du marché de services est de 29.000,00 € hors TVA ou 35.090,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Esquisse : 30 jours ouvrables
 - Avant-projet : 25 jours ouvrables
 - Projet définitif : 35 jours ouvrables
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires + 5 jours ouvrables pour analyse des documents
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 10 jours ouvrables ;
 - Décompte : 10 jours ouvrables à partir de la réception des documents de l'entreprise ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées.
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre.

Le Président ajoute que ce projet est en lien avec les travaux en cours pour la prolongation du Ravel jusque la gare d'Antoing et précise que le petit parking central de la rue Valembos pourrait également être réaménagé mais par la main d'œuvre communale.

Aux questions de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que l'auteur de projet sera invité à nous faire des propositions d'aménagement conformes aux impositions de sécurité routière, l'idée globale étant de favoriser les déplacements doux. Le Président ajoute que les traversées de la rue de Fontenoy (près de la boulangerie) et près du pont de la N52 seront refaites mais insiste sur le fait que les vélos et piétons n'auront pas la priorité. Durant les travaux, le pont de la Couture du moulin sera momentanément rouvert pour permettre une circulation plus aisée.

A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président précise que le cheminement créé permettra également la circulation équine. Au global, un tronçon de 17 km reliera ainsi la gare d'Antoing à la frontière française à Bléharies.

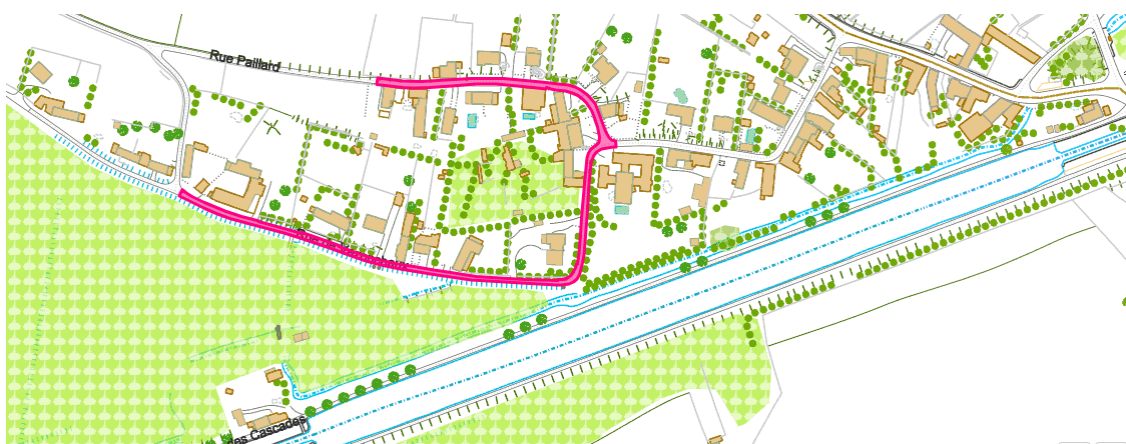
Monsieur VIVIER estime que le projet permet de rejoindre la gare d'Antoing et puis plus rien. Il aurait fallu pouvoir rejoindre l'Escaut c'est-à-dire faire une liaison du bas d'Antoing vers la gare.

Monsieur Julien BAUWENS insiste sur le fait que rallier la gare en vélo ne vise que les personnes utilisant ce mode de déplacement pour le loisir mais également ceux l'utilisant pour aller au travail.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- d) Marché de service – désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction de l'exécution des travaux d'amélioration de la rue Paillard et de la rue de Vezonchaux à Maubray – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché

Madame Mélanie MORY précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges visant la désignation d'un auteur de projet dans le cadre des travaux d'amélioration de la rue Paillard et de la rue de Vezonchaux à Maubray. Les travaux sont inscrits dans le Plan d'Investissement Communal 2022-2024 et sont limités à la zone surlignée ci-dessous :



L'estimation du marché de services est de 19.200,00 € hors TVA ou 23.232,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Esquisse : 20 jours ouvrables
 - Avant-projet : 15 jours ouvrables
 - Projet définitif : 30 jours ouvrables
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires + 5 jours ouvrables pour analyse des documents
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 10 jours ouvrables ;
 - Décompte : 10 jours ouvrables à partir de la réception des documents de l'entreprise ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées.
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre.

Monsieur VINCENT signale que les riverains ne pourront que se réjouir de ces travaux.

Monsieur VIVIER regrette qu'un tronçon le long duquel se situent 5 habitations ne soit pas prévu dans le dossier et rappelle qu'un projet de bassin d'orage n'a toujours pas vu le jour.

Le Président précise que ce projet de bassin d'orage est bloqué dans le cadre d'un échange de terrain agricole. Par contre, le petit tronçon évoqué n'est effectivement pas prévu dans le projet à ce stade-ci. La SPGE sera sollicitée par rapport à l'égouttage de cette zone.

Par 11 voix pour, 1 abstention (Groupe UCA) et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

5. Aménagement du territoire

Projet de Schéma de Développement territorial – avis

Monsieur DUDANT précise que le Gouvernement Wallon sollicite l'avis des Conseils Communaux sur le projet de Schéma de Développement Territorial (SDT) visant à réviser le Schéma de développement régional (SDER) adopté en 1999.

Vu les délais impartis, le Conseil ne peut néanmoins prendre connaissance des résultats de l'enquête publique, celle-ci se clôturant le 14 juillet 2023.

Il s'agit d'une stratégie de développement du territoire visant une artificialisation nette du sol à 0 à l'horizon 2050. Ce projet prévoit notamment des façons différentes d'aménager les sols selon que l'on se trouve en « zone excentrée », en « bordure de centralité » ou en « centralité » (pour information, seul le centre d'Antoing a été inscrit comme « centralité »). Il prévoit également des mesures de mise en œuvre propres à chacune de ces zones, ces mesures étant grandement liées à l'élaboration d'un schéma d'orientation local par les communes.

Il est proposé au Conseil communal d'émettre quelques réserves sur cet outil et de solliciter l'inscription du village de Péronnes en tant que « centralité ».

Monsieur VIVIER signale que diverses communes ont fait part de leur mécontentement et décidé de ne pas remettre d'avis vu les délais particulièrement courts pour un projet aussi important pour l'avenir (jusqu'à 2050). Par rapport au SDT, on parle ici de diminuer l'artificialisation et d'augmenter l'urbanisation dans diverses zones. On cite également 12 défis : le changement climatique, le logement de 2050, la santé, les émissions de carbone, l'énergie durable, la biodiversité, l'économie circulaire et collective. 6 ambitions sont également reprises à savoir : une ambition de qualité par rapport à l'artificialisation (diminuer l'utilisation des terres agricoles), l'innovation au niveau centralité notamment au niveau des déplacements dans cette centralité (minimum 10 minutes à pied des transports en commun), même chose pour les logements, les commerces, les cohésions sociales et les services. En matière d'axes et d'objectifs poursuivis, le SDT cite l'environnement, l'économie et le social. Au niveau environnemental et économique en matière de logement, on peut regretter que la Grand'Rue soit désertée. En matière de lutte contre l'artificialisation, tout hectare pris à l'agriculture devra lui être rendu. Cela sera difficile à Antoing. Enfin, le choix d'approuver ce schéma et d'élaborer un schéma de développement communal (SDC) dans les 5 ans permettra d'économiser de l'argent d'ici 2050. En proposant Péronnes comme lieu de centralité en plus d'Antoing, il faudra éviter qu'Antoing ne perde son attractivité en matière de logement, de mobilité et de commerce et conserver le développement de Péronnes pour le futur.

A la question de Monsieur CHEVALIER concernant l'intérêt d'indiquer Péronnes comme lieu de centralité, Monsieur DUDANT précise, qu'en matière de constructions neuves, les lieux de centralité pourront accueillir 3 maisons sur 4, les autres zones 1 seule. Le développement actuel de Péronnes, avec les investissements publics et privés récents, nous incite à mettre ce village en lieu de centralité pour éviter de freiner ce développement. Sans que cela ne se fasse au détriment d'Antoing-centre évidemment.

Monsieur VIVIER précise que Péronnes rencontre également les critères de mobilité et d'accessibilité des transports en commun dans les 10 minutes. Monsieur DUDANT ajoute que l'accessibilité vise aussi les commerces, les services de soins,...

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Cultes

a) Fabrique d'Église de Calonne – compte 2022

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Calonne avec un déficit de -2.298,87 €. Ce déficit serait dû à des frais d'expertise et de Notaire pour la vente d'un terrain à Calonne avec une option d'achat à 680.000 €. Leur objectif est d'acquiescer un appartement et supprimer le subside communal grâce aux produits de la location. A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général fera un rappel de service pour sa demande relative à l'inventaire patrimonial complet des fabriques d'église (à savoir les avoirs ainsi que leur patrimoine).

A la question de Monsieur Julien BAUWENS, Madame DELEPINE précise que les loyers de cet appartement apparaîtront bien dans les recettes du compte à l'instar de la maison que cette fabrique possède déjà à la rue Edouard Sourdeau à Antoing.

Par 16 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

b) Fabrique d'Église de Maubray – compte 2022

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray avec un excédent de 3.798,70 € justifié par des dépenses en moins (travail non réalisé sur les vitres de la chapelle d'hiver et pas de réparation d'un vitrail).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Fabrique d'Église de Péronnes – compte 2022

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes avec un excédent de 6.386,59 € justifié par des recettes supérieures aux prévisions notamment au niveau des funérailles.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Intercommunales

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les ordres du jour des intercommunales suivantes :

a) CENEO – assemblée générale ordinaire du 23 juin 2023

Ordre du jour

1. Rapport de Gestion du C.A. et du collège des contrôleurs aux comptes ;
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2022 – Approbation ;
3. Décharge à donner aux membres du C.A. pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2022 ;
4. Décharge à donner aux membres du collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2022 ;
5. Rapport annuel de rémunération du C.A. ;
6. Prise de participation en Transeno ;
7. Prise de participation en Néowel ;
8. Nomination statutaires.

b) IMSTAM – assemblée générale ordinaire du 26 juin 2023

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG extraordinaire du 09 novembre 2022 ;
2. Approbation du PV de l'AG ordinaire du 21 décembre 2022 ;
3. Démission et nomination de membres du C.A. ;
4. Rapport de Gestion et d'activités et comptes de résultats 2022 ;
5. Modification budgétaire 2023 ;
6. Rapport du réviseur ;
7. Rapport du comité de rémunération ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au réviseur ;
10. Suite de l'AG du 09 novembre 2022 : Modification de décision de la commune et du CPAS de Frasnes : information non soumise à délibération ;

c) SA Holding Communal - assemblée générale du 28 juin 2023

Ordre du jour

1. Comptes annuels pour 2022 ;
2. Rapport annuel des liquidateurs pour 2022 ;
3. Rapport de contrôle du commissaire pour 2022 ;
4. Le formulaire de procuration ;

d) IGRETEC - assemblée générale ordinaire du 29 juin 2023

Ordre du jour

1. Affiliations/Administrateurs
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2022 – Rapport de gestion du C.A. – Rapport spécifique du C.A. sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Approbation du rapport du C.A. au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;

5. Décharge à donner aux membres du C.A. pour l'exercice de leur mandat 2022 ;
6. Décharge à donner aux membres du collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de 2022 ;
7. Constitution de la société coopérative CHARLEROI METROPOLE ;
8. Constitution de la société coopérative TRANSENO.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Subsides aux sociétés

École de musique « La Concorde » – subside annuel 2023

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside à l'école de musique « La Concorde » d'un montant de 4.000 euros – subside annuel 2023

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

A la question de Monsieur VIVIER, le Président signale que le dossier d'attribution de l'exploitation du club house de la Marina est toujours en attente de la décision de la tutelle. Par contre, le PYC a été officiellement désigné pour la gestion du port. L'office du Tourisme rejoindra prochainement le bâtiment. Les usagers du port ont désormais accès aux douches, toilettes et lavoir.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président fixe une visite des chantiers de la Marina et du BMX le samedi 1^{er} juillet à 9 h sur place (BMX).

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur CHEVALIER pose sa question sur le thème de la mobilité douce :

« Philippe Henry est le ministre wallon de la Mobilité et des Infrastructures depuis 2019. Il a déclaré qu'aucuns travaux de voirie ne seraient plus effectués en Wallonie sans qu'on pense à la mobilité douce lors de la réfection. Il a présenté en juillet 2022 le Plan d'action Wallonie Cyclable 2030, qui vise à rendre la pratique du vélo possible, sûre et normale pour tout un chacun. (Ce plan prévoit notamment la construction d'infrastructures cyclables (en passant de 2 cm/hab/an à 20 cm/hab/an), l'élaboration de réseaux cyclables (dont des réseaux express appelés Cyclostrades), l'augmentation du stationnement pour vélos, l'octroi de primes vélos, la lutte contre le vol de vélo, etc. Philippe Henry a également augmenté les subventions au GRACO et à Pro Vélo, deux associations de promotion du vélo, pour financer de nouveaux projets. Il a également lancé en 2012 l'opération Tous vélo-actif, qui soutient et accompagne les entreprises qui encouragent leurs travailleurs à choisir le vélo pour leurs déplacements domicile-travail).

Afin d'assurer la mise en œuvre stratégique des politiques cyclables à l'échelle de la Wallonie, différents acteurs collaborent via des groupes de travail spécifiques

Task Force wallonne

Cette TF regroupe les différentes compétences ministérielles en lien avec le développement du vélo en Wallonie, comme la Mobilité, la Sécurité routière, le Tourisme, l'Aménagement du territoire ou encore la Santé et l'Économie. Elle accueille également des représentants des usagers cyclistes. Le SPW Mobilité et Infrastructures a en charge d'animer cette TF (via son Manager Mobilité active). Le Commissariat général au Tourisme (CGT) vient en appui, via la personne en charge des projets liés au vélotourisme. Différents groupes de travail alimentent les travaux de cette Task Force.

Groupe de travail du SPW MI

Il regroupe plusieurs agents du SPW Mobilité et Infrastructures : Directions de la Planification de la Mobilité, des Déplacements doux et de la Sécurité des Aménagements de Voirie, des Routes, des Voies Navigables, de la Réglementation...

Groupe de travail territorial

Y sont représentées différentes échelles territoriales, à savoir : Provinces, Inter-Communes, Groupes d'Action Locale (GAL), Union des Villes et Communes (UVCW)...

Groupe de travail « représentants des usagers »

S'y retrouvent différentes associations et représentants d'usagers, à savoir : le GRACQ, ProVelo, l'UWE, l'UCM, les cellules syndicales de Mobilité, Chemins du Rail, l'UVCW, Empreintes...

Task Forces vélo aux niveaux régional, fédéral et européen

La Wallonie participe à ces plateformes afin d'assurer le relais avec les instances européennes, fédérales et communautaires concernées par la politique cyclable. Qu'il s'agisse de mobilité utilitaire ou de loisir, différentes collaborations existent.

Le bas-côté de la route de Maubray a été ouvert du « rond-point Your Nature » jusque dans la ville d'Antoing sans qu'on ait le moins du monde pensé à le couvrir d'une piste cyclable. La moitié du travail a été fait mais on ne pouvait pas imposer à des particuliers de construire une piste cyclable. C'est la réponse que l'on m'a donnée à l'époque. Le SPW aurait peut-être du profiter de l'occasion.

Depuis cette semaine, des travaux sont effectués sur le côté de la route menant de l'écluse de Péronnes vers le pont menant à Hollain. C'est le SPW qui semble diriger les travaux. En tout cas, c'est leurs camionnettes que j'ai vues en action.

Le SPW fait partie de la task Force mise en place dans ce plan d'action.

On peut espérer enfin voir nos cyclistes être mieux protégés sur cette route ou est-ce encore des paroles en l'air. Le bas-côté est nivelé, le travail est déjà préparé. C'est maintenant à eux à profiter de l'occasion pour déjà poser quelques mètres du réseau promis.

Ma question est : prévoit-on de profiter de l'occasion pour enfin débiter le maillage de piste cyclable sur notre entité afin de protéger les cyclistes que l'on attend de plus en plus

nombreux sur cette route vu le développement d'activités autour des plans d'eau de Péronnes et si non, pourquoi ? »

Le Président signale que ces travaux sont exécutés à l'initiative d'ORES dans le cadre des travaux d'équilibrage du réseau (passage 6kV -> 15kV). Malheureusement, ces travaux ne prévoient pas l'aménagement d'une voie sécurisée dédiée à la mobilité douce (l'autorisation délivrée par le SPW – Voies Hydrauliques spécifie une remise en état à l'identique).

En ce qui concerne les aménagements cyclables, la Ville d'Antoing a plusieurs dossiers en cours :

- Extension du RAVeL L88 (nouvelle liaison pré-RAVeL entre la rue de Fontenoy et la rue de la Station + sécurisation de la traversée RAVeL de la N503 + sécurisation de la traversée RAVeL de la rue de Fontenoy) – travaux en cours d'exécution ;
- Pollec 2020 : Installation d'un éclairage public intelligent le long du RAVeL L88 entre la N503 et la rue de la Station ;
- Dossiers inscrits au PIMACI – volet vélo :
 - Rue de la Station à Antoing (réaménagement du quartier de la gare en y intégrant notamment une piste cyclable entre le RAVeL L88 et la gare SNCB) – procédure de désignation de l'auteur de projet en cours ;
 - Rue du Large à Péronnes (réfection de la voirie pavée reliant la rue du Large à ND aux Neiges et création d'une rue cyclable) – rédaction du CDC visant la désignation d'un auteur de projet en cours ;
- Cœur de Village (réfection d'une partie de la rue des Cascades à Maubray et création d'un tronçon rue cyclable) – procédure de désignation de l'auteur de projet en cours ;
- PCDR : Liaison multimodale Antoing / Fontenoy – une réunion a été fixée avec le SPW en septembre prochain ;
- PCDR : Liaison douce transcommunale Hollain-Péronnes-Laplagne - en cours de réflexion
- Aménagement d'une piste cyclable sur la presqu'île de l'Escaut le long de l'avenue du Lac (permets de rouler 1km autour du site BMX + liaison entre le RAVeL et l'ADEPS).

Monsieur CHEVALIER précise que le SPW – Voies Navigables fait pourtant partie de la task force. Le nivellement ayant été fait, il est regrettable de ne pas avoir été plus loin en bétonnant l'accotement par exemple. Le Président propose à Monsieur CHEVALIER de contacter le cabinet du Ministre concerné.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 25.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS